

**Propositions du groupe LouisE Pasteur pour le chapitre  
« la politique d'égalité des chances entre les hommes et les femmes »  
pour le plan quadriennal 2005-2008.**

Le groupe LouisE Pasteur a vu le jour en janvier 2002. Il va devenir une association dont les objectifs sont de réfléchir à la place des femmes à l'ULP et dans la science, de remédier à certains dysfonctionnements et de sensibiliser les étudiantes et étudiants à la question de l'orientation et des projets professionnels.

Dans le cadre du Plan quadriennal la **question du genre doit s'inscrire dans les préoccupations et les missions de l'université et de ses personnels**. L'Université envisage de créer une structure indépendante chargée de ces questions : **le Groupe de promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes**, sous la responsabilité d'un (e) chargé (e) de mission avec un budget de fonctionnement de 15000 euros. (*Le statut et la composition de ce groupe restent à définir.*)

Pour que les femmes accèdent aux postes de décision et de responsabilité, il faut envisager d'informer et de sensibiliser les personnes et, dans l'immédiat, proposer des mesures concrètes.

### **Information et sensibilisation**

Dans le long terme, il s'agit d'agir sur les représentations que chacun se fait des rôles sociaux et professionnels des femmes et des hommes :

- Distribuer régulièrement et largement des données chiffrées liées à la question de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (répartition des hommes et des femmes par professions et secteurs, nombre d'étudiantes en première année, taux de réussite et orientation, mobilité européenne des filles et des garçons, etc.). La publication *Stats Infos* pourrait servir de support.
- Proposer aux étudiants dès leur entrée à l'université des enseignements sur le sujet par l'intermédiaire d'UE et/ou des conférences (par exemple, les questions de discrimination et de genre dans l'éducation ; hommes, femmes et sciences ; le genre dans l'orientation) ou encore des conférences-témoignages de scientifiques, hommes et femmes, dans le but de motiver les nouveaux entrants.
- Aborder systématiquement la question de l'égalité dans les cours d'histoire des sciences, de sociologie de l'éducation, etc.
- Ouvrir ces mêmes actions aux personnels de l'université (formation continue).
- Aider à la participation des personnes à des ateliers scientifiques ou même des congrès sur la question du genre. A titre d'exemple en 2003 ont été organisés au niveau international «Les hommes et les femmes dans les équipes de recherche : même vécu ? même métier ?» les 6 et 7 novembre 2003 à Paris, et au niveau international «Femmes et Travail en Europe à l'université» les 20 et 21 mars à Cergy-Pontoise.
- Participer activement aux actions de l'ULP en amont de l'université pour sensibiliser très tôt les étudiants (participation aux journées organisées par le SIOE, aux journées des universités, au Forum des métiers, séances d'informations dans les lycées sur les filières d'études animées par des femmes ayant des postes à responsabilité etc.).

## Mesures concrètes immédiates

Dans le court terme, le *Groupe de promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes*, pourrait proposer quelques mesures concrètes pour améliorer les conditions de vie et de travail des femmes et des hommes à l'ULP :

- Créer un livret-guide sur l'intranet et une mallette pour les nouveaux arrivants présentant les droits et les devoirs de chacun : congés de maternité et de paternité, jours de congé (décès, déménagement etc.), services obligatoires, enfants handicapés.
- Instituer dans les PV des commissions de spécialistes ou de tous concours de recrutement l'indication du nombre d'hommes et de femmes candidats, auditionnés et recrutés.
- Veiller à la représentation des genres, voire à la parité, dans les jurys
- Avoir un médiateur pour les questions liées au genre
- Repenser l'organisation du travail à l'ULP (heures de réunion, horaires ...)
- Prévoir un accompagnement pour les étudiantes enceintes.
- Agir pour que les femmes en congés de maternité soient remplacées.
- Aider et inciter à la reprise d'activité suite à une interruption partielle ou totale de travail (congés maladie, congés de maternité ou de paternité, ...).
- Organiser des gardes d'enfants par les étudiants (cf. structure du CROUS) et de crèches pendant les vacances scolaires. Avoir un endroit pour allaiter ou changer un enfant. Ce point peut-être coordonné avec le groupe d'Action sociale.
- Réaliser une enquête (audit professionnel) auprès de toutes les personnes de l'ULP (statuts, postes occupés, parité, ... ) pour mieux connaître la vie des personnels, leurs besoins, leurs attentes